



Ecole
Supérieure
Art
Avignon

École supérieure d'art d'Avignon
500 chemin de baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

Avignon, le 18 janvier 2021,

Madame la Directrice générale,

Le présent dossier fait suite à la demande du Ministère formulée auprès de l'École supérieure d'art d'Avignon (ESAA) de confirmer son rôle et sa mission dans le paysage des écoles d'art habilitées à délivrer des diplômes en Art conférant grade licence et master.

La direction de l'École a présenté en octobre 2019 un dossier de demande d'accréditation auprès du Ministère de la culture qui a été soutenu devant le CNESER en juillet 2020.

Ce dossier avait fait l'objet de remarques préalables du Ministère de la Culture avant sa présentation devant le CNESER et l'objet d'un courrier de réponses du 28 mai 2020 auquel Monsieur Alfredo Vega, directeur a répondu le 15 juin 2020.

Soutenu par le Ministère de la Culture, le dossier de l'ESAA a été alors présenté par la direction le 8 juillet 2020 devant le CNESERAC.

Comme suite à cette audition de juillet 2020, Monsieur Vega a informé le Conseil d'administration le 2 septembre 2020 d'une accréditation à délivrer les diplômes nationaux valant grade de licence et de master pour une durée d'un an au lieu de 5 ans notamment pour inciter la direction à clarifier son projet sur les constats suivants :

- un projet pédagogique et scientifique illisible et peu concret,
- une gouvernance inadaptée au regard de l'attente de la communauté de l'école et de la formalisation des liens avec l'équipe pédagogique et les étudiants,
- un manque de visibilité sur la pérennité des financements des parties prenantes à l'EPCC.

Dans le cadre de l'évaluation faite par le HCERES, il a donc été demandé à l'ESAA de réinterroger les fondements du projet d'établissement déposé en octobre 2019, notamment en s'appuyant sur une démarche plus collégiale et plus moderne au sein de l'équipe enseignante.

Pour ce faire, les enseignants de l'ESAA ont proposé à la direction une démarche collaborative en interne le 25 septembre 2020 devant les autorités de tutelle réunies à l'initiative de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de PACA (Madame Corinne Ramelly, cabinet du Maire, Madame Marianne Robert, directrice de la culture à la Ville d'Avignon, Monsieur Claude Nahoum, premier adjoint au Maire délégué à la ville éducative, culturelle et solidaire, Madame Gagniard, conseillère municipale déléguée à l'Université, aux établissements d'enseignement supérieur et professionnel et à la vie étudiante, Christian-Lucien Martin sous-directeur de l'emploi, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Didier Brunaux, chef du bureau de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle, Chantal Creste, inspectrice au sein du collège arts plastiques, Madame Dalia Messara, chargée de mission enseignement supérieur à la DRAC).

Cette démarche a été validée de principe par tous en présence de l'équipe enseignante, administrative et technique réunie.

Un chargé de mission interne a donc été désigné pour piloter une démarche de travail collaborative en lien avec le directeur durant plusieurs semaines dans le cadre d'un travail spécifique confié par l'autorité territoriale.

La méthodologie a été organisée sous forme collaborative visant à renforcer l'identité de l'école dans son territoire à partir de l'apport des enseignants avant toute chose tout en anticipant les exigences des tutelles.

Cette mission s'est déroulée de manière indépendante, dans une démarche de médiation et de communication grâce à la caution morale que lui donnait sa nécessité, et n'a pu que procéder de la bonne volonté de chacun, l'intérêt de tous étant la garante de la réussite de la démarche.

Il est nécessaire de préciser que ce travail collégial s'est organisé in fine dans un contexte très spécifique à l'ESAA :

- Un contexte d'état d'urgence national qui a entraîné une modification substantielle de l'organisation interne et la mobilisation de chacun pour assurer un plan de continuité des enseignements au service des étudiants.

Il est à noter l'engagement sans faille du corps enseignant durant ces derniers mois qui a su proposer et adapter les enseignements à l'évolution semaine après semaine des réglementations sanitaires liées aux ERP. La mise en place d'un enseignement « hybride » doit être saluée et l'attention portée aux étudiants remarquée. En plus, de leurs missions, les enseignants ont participé à des réunions et à des entretiens pour œuvrer à un nouveau dessein pour l'École. Ces derniers ont été force de propositions et de débats pour défendre une activité au service de la formation et de l'Art.

- Un contexte d'absence de directeur depuis novembre 2020 qui a forcément fragilisé le pilotage stratégique du travail engagé. L'ESAA a néanmoins su s'appuyer sur le Conseil d'administration (CA) et le Conseil scientifique et pédagogique (CSP) pour avancer dans cette nouvelle dynamique de travail collaborative et transversale.

Ainsi, l'école a pu organiser le 30 novembre 2020 des élections professionnelles sécurisées par voie informatique par le biais de l'application *Balotilo*. Ces élections ont permis une représentativité du corps enseignant et des étudiants dans les instances de gouvernance de l'ESAA. Le CSP est pleinement constitué depuis cette date. Les sièges étudiants sont tous pourvus au CA par ailleurs.

C'est donc dans un contexte de travail serein et dynamique que les premières réunions du CSP ont pu avoir lieu : réunions du 9 décembre 2020 et du 6 janvier 2021.

Malgré l'absence de direction et sous la coordination de la responsable pédagogique, le CSP a donné un avis favorable à l'unanimité à la présentation des documents qui seront transmis au Ministère de la Culture pour l'obtention de l'accréditation.

Il s'agit en effet pour la communauté de l'ESAA de répondre au mieux aux clarifications demandées par le Ministère. Les éléments qui sont envoyés permettront en effet de saisir les articulations, les engagements et l'activité de l'ESAA dans les domaines de la pédagogie et de la recherche.

Un calendrier des réunions régulières du CSP a été défini pour permettre de s'inscrire dans une continuité de travail sur la base des éléments du dossier. En effet, en l'absence du directeur, le CSP devra formaliser les fondements de l'offre de formation de l'ESAA. La collaboration transversale entre les deux mentions pourrait s'enrichir de maquettes d'enseignements ambitieuses mettant en valeur le dialogue, l'échange, et la transversalité entre *Création* et *Conservation-restauration* de manière à développer les démarches de professionnalisation et d'insertion professionnelle.

Il s'avère aujourd'hui nécessaire de repositionner les deux mentions, de généraliser les partenariats et faciliter leur mise place institutionnelle et leur déclinaison. L'ESAA doit faire corps avec son territoire et cultiver son ouverture sur la cité, cela est cohérent avec l'objectif qu'elle se donne de favoriser l'intégration sociale et professionnelle de ses étudiants. Il s'agit de s'appuyer sur des partenariats territoriaux forts : le festival d'Avignon, la Collection Lambert, la Maison Jean Vilar, les structures muséales de la ville, l'Université d'Avignon, l'ISTS, l'École des nouvelles images (liste non exhaustive cf. annexe conventions) ainsi que sur le Réseau l'École(s) du Sud.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la principauté de Monaco comptent 7 écoles supérieures d'art dont deux écoles nationales (Aix en Provence, Arles, Avignon, Marseille, Nice, Toulon et Monaco), faisant du territoire l'un des plus riches en matière d'enseignement artistique en Méditerranée. Forts de cette richesse et de cette diversité, ces établissements ont souhaité s'associer au sein d'un réseau.

L'École(s) du Sud a pour ambition de :

- construire et de valoriser leur coopération dans les domaines de l'enseignement, de la recherche, de l'accompagnement de la création et l'insertion professionnelle des jeunes diplômés,
- renforcer le rayonnement des écoles non seulement en région et sur le plan national, mais aussi sur le plan international et plus particulièrement destination du bassin méditerranéen,
- renforcer leur visibilité auprès des professionnels et du public, et communiquer de façon collégiale,
- proposer un ensemble d'actions communes et d'outils de mutualisation.

Depuis septembre 2020 l'ESBAN, École Supérieure des Beaux-arts de Nîmes a rejoint le Réseau.

Réinscrire l'ESAA dans le paysage territorial local, régional et international ainsi que l'approche d'expertise que peut apporter l'école, notamment pour la mention *Conservation-restauration*, singulière et unique sur le territoire Sud, doivent être réarmés et suivis.

L'énergie et l'engagement collectif ont d'ailleurs été salués par les membres du CSP ce qui marque un vrai renouveau pour l'Ecole.

Le dossier qui vous est transmis vise à :

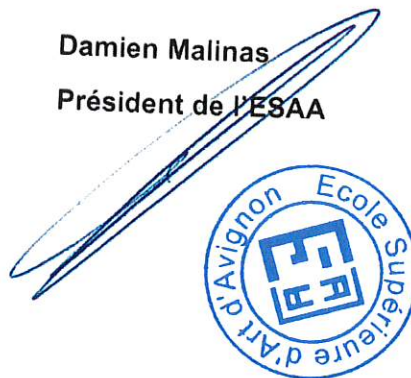
-rendre compte d'un programme pédagogique cohérent qui se déclinera en formats différents et avec des partenaires variés. Le livret de l'étudiant dans sa nouvelle formule vous permettra notamment de comprendre les synergies entre enseignements et la cohérence de l'offre de formation ;

-proposer un fonctionnement des enseignements permettant le développement du programme pédagogique ; notamment en termes de gouvernance, collégialité d'horizontalité et de réactivation d'une ambiance positive.

Je me tiens à votre disposition pour échanger sur ces éléments ainsi que l'ensemble de l'équipe de l'ESAA.

Je vous prie de croire à l'expression de mes salutations distinguées.

Damien Malinas
Président de l'ESAA



Sylviane Tarsot-Gillery
Directrice générale
Direction générale de la création artistique
Ministère de la Culture
182 rue Saint-Honoré 75001 Paris